

# Evolution de la circulation motorisée en forêt domaniale de l'Aigoual

Réunion publique du 23 août 2016

# De quoi parle-t-on ?

- L'Office national des forêts (ONF) est affectataire de la forêt domaniale (Etat)
- ONF : établissement public à caractère industriel et commercial → part importante de ressources liées à la vente de produits forestiers : filière économique locale
- **410** km de pistes forestières domaniales sur l'Aigoual

# De quoi parle-t-on ?

- Actuellement l'EP PNC ne réglemente la circulation sur l'Aigoual que sur le secteur des Pises
- Les autres pistes sont fermées depuis de nombreuses années à la circulation (sauf ayants-droit) par l'ONF en sa qualité de propriétaire

# La circulation motorisée en cœur de Parc national des Cévennes

Actuellement :

- 2 252 km de pistes en cœur de Parc national dont 572 km dans le Gard
- **73%** de pistes **OUVERTES** dans le Gard contre 30% de pistes OUVERTES en Lozère

Pour mémoire, 80% du cœur du Parc national se situe en Lozère.

# Méthode d'élaboration du nouveau plan de circulation

- La Charte du Parc national des Cévennes, approuvée en 2013, prévoit que le conseil d'administration réglemente la circulation.
- Le conseil d'administration de l'EP PNC, majoritairement composé d'élus et de personnalités locales, a adopté dès 2013 les modalités d'élaboration du nouveau plan de circulation motorisée et a reconduit les règles antérieures de circulation.

# Les grands principes

- La circulation motorisée en dehors des voies ouvertes à la circulation est interdite.
- Sur toutes les voies fermées à la circulation, des ayants-droit sont autorisés à circuler.
- La directrice de l'EP PNC peut délivrer des autorisations temporaires (activités de recherche, manifestations sportives...)

# La concertation avec le territoire

Le CA de l'EP PNC a validé les principes suivants :

- Rencontre des élus communaux **fin 2014** pour valider l'état des lieux des pistes (ouvertes, fermées, praticables ou non...) & recueillir les besoins
- Examen des enjeux agricoles, forestiers, touristiques et environnementaux de chacun des pistes
- Rencontre des élus communaux **début 2016** pour présentation des propositions d'évolution sur leur commune
- Envoi en mairie du modèle de délibération pour avis consultatif avec la carte des évolutions du plan de circulation
- Présentation à l'**automne 2016** du nouveau plan de circulation au vote du conseil d'administration de l'EP PNC

# La situation au 30 juin 2016

A l'échelle de la forêt domaniale de l'Aigoual :

- 315 km de pistes forestières **OUVERTES**  
à la circulation (77%)
- 95 km de pistes forestières **FERMEES**  
à la circulation (sauf ayants-droit)

# La situation au 23 août 2016

A l'échelle de la forêt domaniale de l'Aigoual :

- 265 km de pistes forestières **OUVERTES** à la circulation (64%)
- 145 km de pistes forestières **FERMEES** à la circulation (sauf ayants-droit)

## **Grands principes :**

- Pas un site à plus de 1 km d'une piste circulaire
- Conserver les grandes traversées
- Supprimer doublons ou barreaux entre 2 grandes pistes

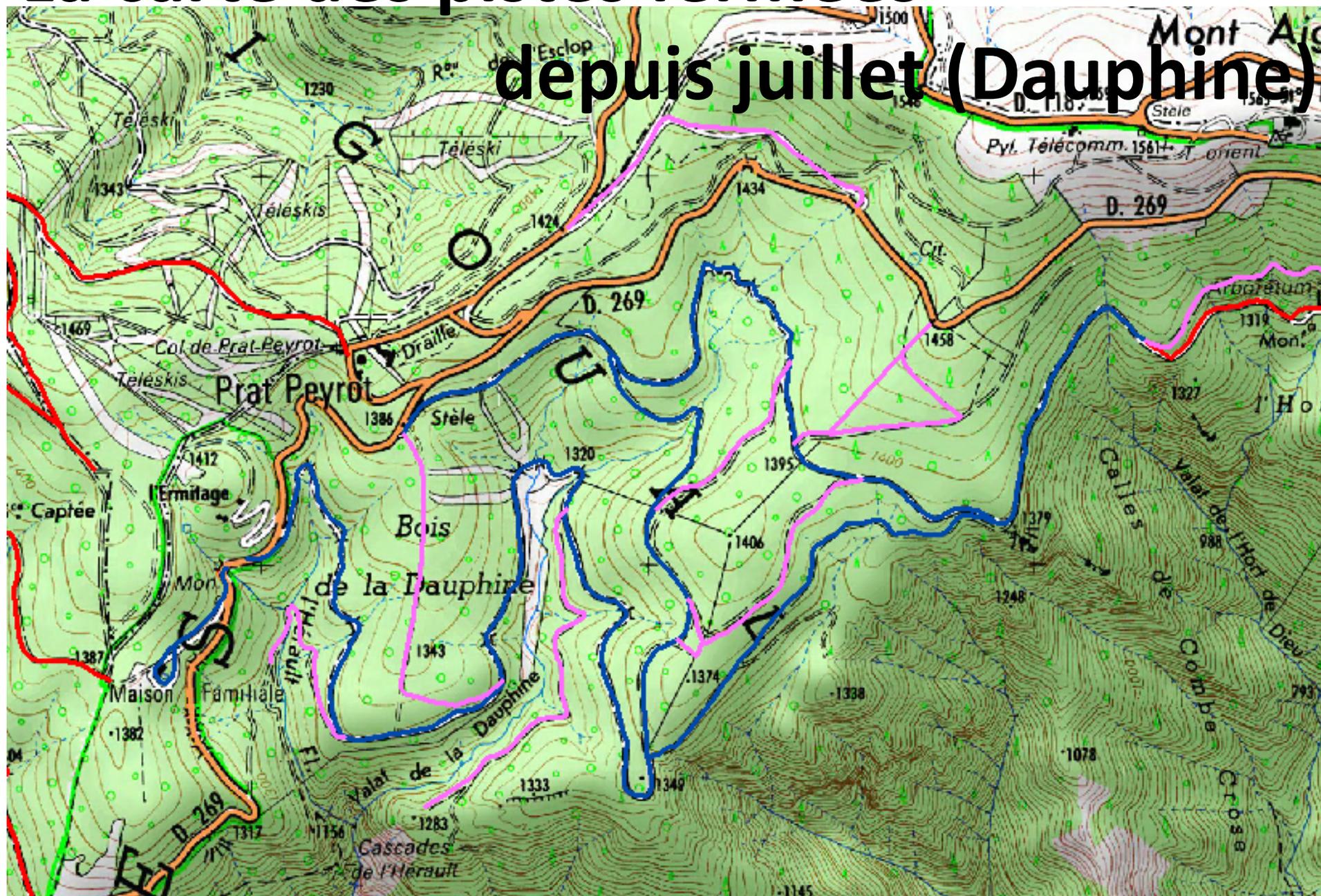
# Pourquoi des évolutions ?

Cohérence avec les politiques de développement touristique portées par :

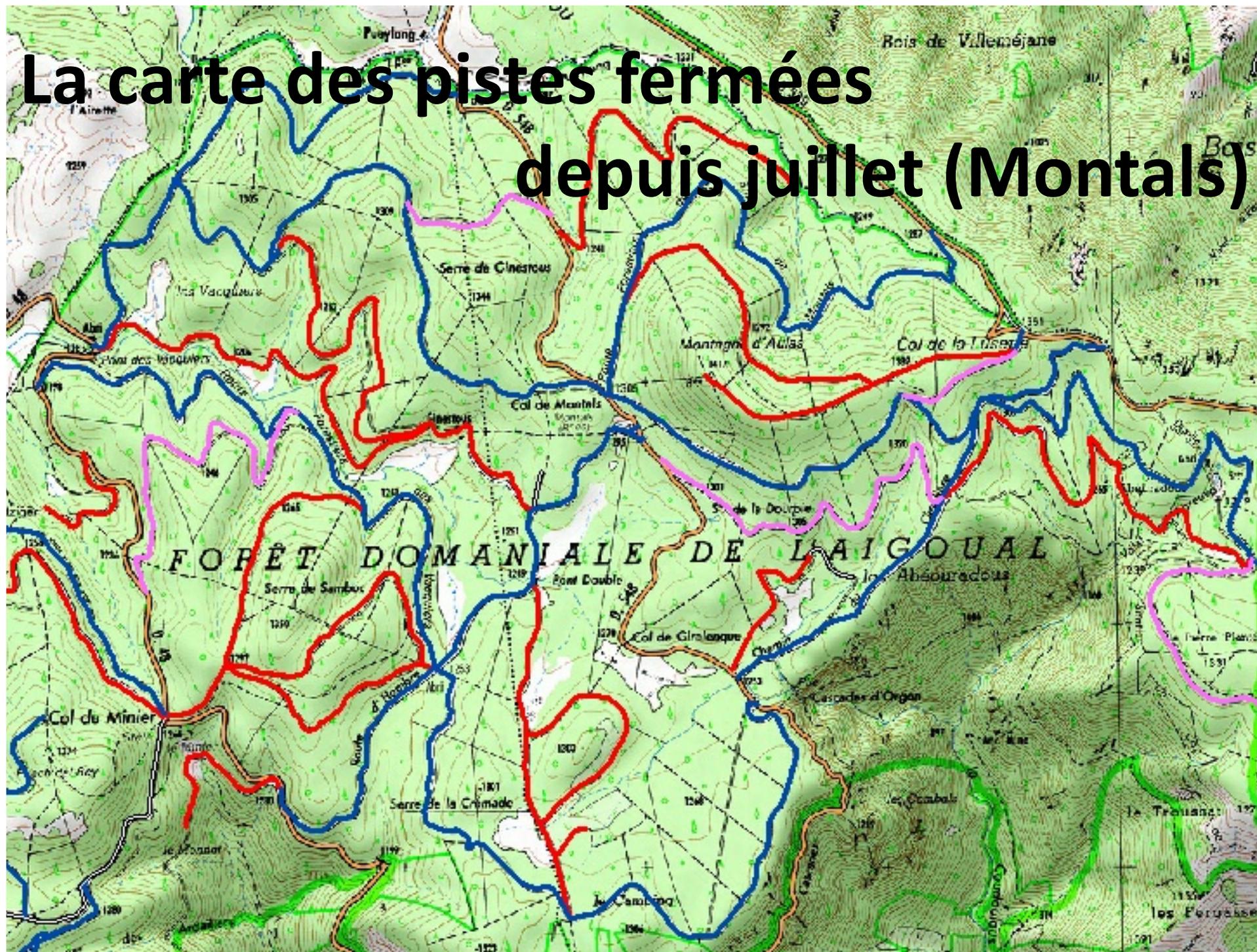
- la CC CACTS Terres solidaires autour d'un tourisme de nature familial avec le **Pôle Nature**
- l'ONF et la volonté partagée d'obtenir **le label Forêt d'exception**
- la **Charte du Parc national des Cévennes** qui valorise l'itinérance douce

# La carte des pistes fermées

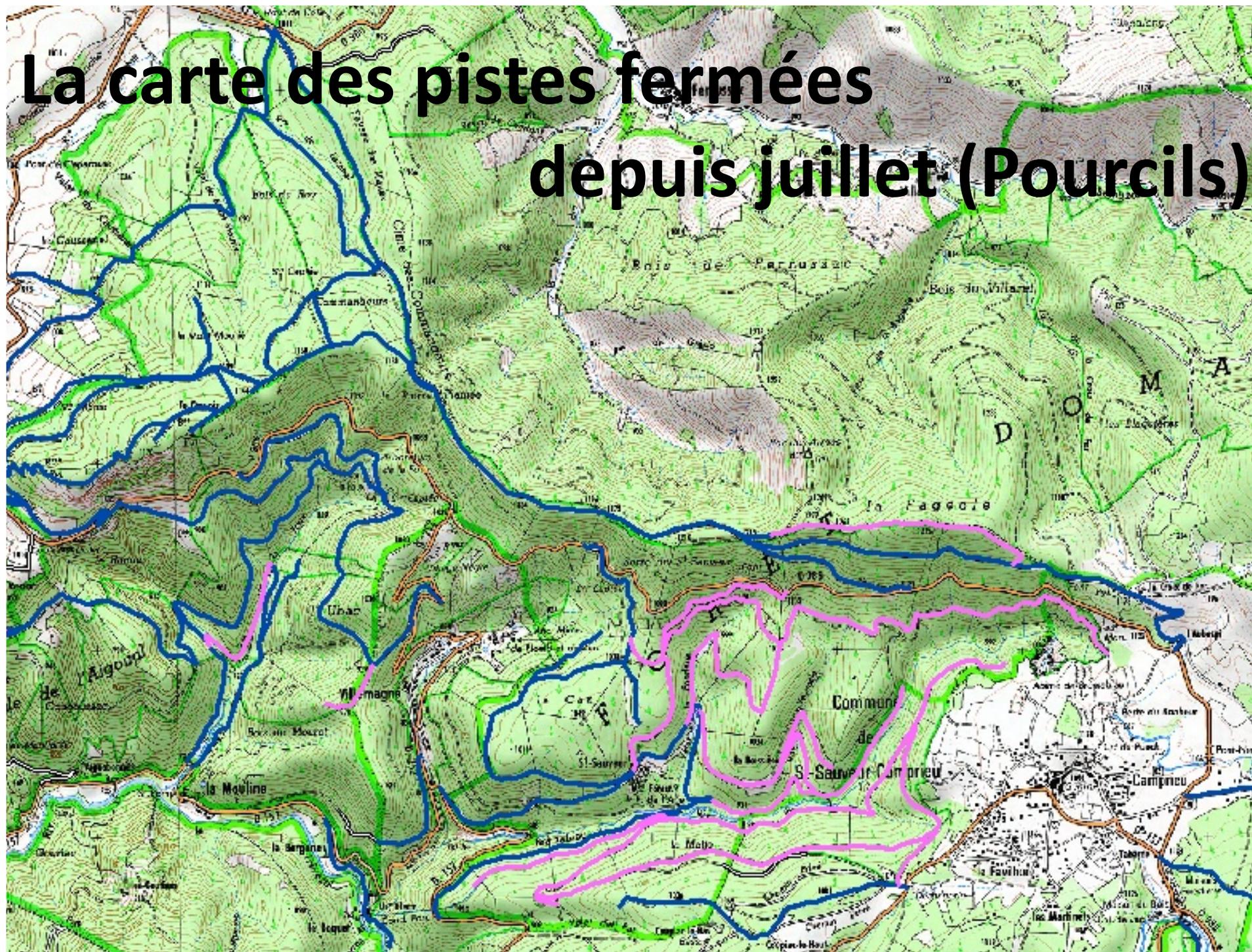
depuis juillet (Dauphine)



# La carte des pistes fermées depuis juillet (Montals)



# La carte des pistes fermées depuis juillet (Pourcils)





# Questions / réponses